



BUREAU DE CONCILIATION

Notre équipe de négociation s'est réunie le 5 août afin de peaufiner ses arguments pour nos revendications. Entre les 7 et 10 août, nous avons défendu nos revendications auprès du Bureau de conciliation, présidé par M. Thomas Kuttner. M. James Wolfgang nous représentait, et la représentante de l'ARC était Mme Sandra Budd.

Que pouvons-nous espérer de ce bureau de conciliation ? Trois possibles issues pour ce processus : un rapport unanime, majoritaire ou aucun rapport. Le mieux que nous pouvons obtenir est un rapport unanime, qui pourrait nous acheminer vers une entente de principe, qui vous serait présentée afin de l'accepter ou de la rejeter.

Est-ce réaliste de s'attendre à un rapport unanime ? Tout est possible, puisque nous avons présenté des arguments convaincants pour supporter notre position. Des longues journées de travail et de discussions, souvent

animées, ont été nécessaires pour y parvenir, d'autant plus que l'employeur n'a pas démontré plus d'ouverture qu'auparavant. Même avec un rapport unanime des éléments demeurent inconnus, tel que la volonté du gouvernement nouvellement élu.

Prêts à sortir



De gauche à droite : Bob Campbell, 1er vice-président national; Betty Bannon, présidente nationale et Denis Lalancette, 2ième vice-président national. Photo prise lors de la manifestation durant la Conférence des président(e)s de mars.

(Suite page 4)

Plus d'un an d'efforts de la part de votre équipe de négociation n'aura pas suffi à arracher à l'ARC une offre de contrat raisonnable. Votre employeur n'a pas été tout à fait proactif – c'est le moins qu'on puisse dire – dans la négociation d'une convention collective juste et équitable. Le processus de conciliation a été un échec. Les négociations sont au point mort. On pourra avoir un exposé complet du processus en examinant tous les Bulletins de la négociation collective.

Le temps est venu d'afficher notre détermination et de souligner qu'il faut un contrat maintenant, en faisant la grève.

Il faut reconnaître qu'il s'agit d'une mesure grave et que vos collègues de travail peuvent aussi prendre cela au sérieux.

Ceux et celles qui font du piquetage se sacrifient pour le bien commun et tolèrent mal l'égoïsme de ceux et celles qui pourraient penser qu'il n'est pas trop grave de franchir un piquet de grève.

Franchir un piquet de grève, cela n'a rien d'amical. C'est un geste de BRISEUR DE GRÈVE.

ON NE LAISSE PAS SES AMIS FRANCHIR UNE LIGNE DE PIQUETAGE.

Barry Melanson

**IF YOU PREFER TO RECEIVE THIS PUBLICATION IN ENGLISH
PLEASE CONTACT YOUR LOCAL PRESIDENT**

Programme d'éducation du SEI

Le Syndicat des employé(e)s de l'Impôt (SEI) est acquis au principe selon lequel il n'y a pas de syndicat vigoureux, actif et efficace sans membres informés et formés. À cette fin, le SEI a élaboré et continue d'élaborer son propre programme d'éducation visant à compléter la gamme étendue et impressionnante de cours de formation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

Notre programme d'éducation actuel comprend la formation en « Représentation aux griefs », « Dotation et recours », « Harcèlement », « Représentation aux appels » et « Promotion du militantisme syndical », cinq éléments pratiques qu'utilisent quotidiennement les militantes et militants locaux. Un sixième cours, « Formation des dirigeantes et dirigeants locaux », est actuellement en voie d'élaboration et il se crée d'autres séminaires et programmes de formation au fur et à mesure que sont connus les besoins des membres.

Tous ces cours, qui sont offerts dans les régions et, parfois, à l'échelle nationale, sont accessibles à tout membre en règle du SEI qui fait preuve d'engagement à devenir représentante ou représentant au niveau local. Vous pourrez obtenir plus d'information en vous adressant à un membre de votre Exécutif local.

Shane O'Brien

Agent des relations de travail

CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS

2004

13 - 19 septembre

Conseil exécutif et
conférences des
président(e)s
(Ottawa)

24-26 septembre

Cours national
sur la dotation
(Ottawa)

21 - 24 octobre

Conférence nationale
sur les chances égales
(Ottawa)

5 - 10 décembre

Conseil exécutif

Nouvelle Section locale à Ottawa

Durant la réunion du conseil exécutif en juin 2004, une nouvelle section locale du SEI, la section locale de la politique et de la planification 70004, a été officiellement reconnue.

La section locale a tenu sa réunion inaugurale le 21 juin pour déterminer ses cotisations, adopter ses statuts et élire ses officiers.

Nous voulons profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la 51^{ième} section locale du SEI.

Equity connected

Branché(e) sur l'équité



National Equal Opportunities Conference
Conférence nationale des chances égales

October 21-24, 2004
21-24 octobre 2004

Union of Taxation Employees

Syndicat des employé-e-s de l'impôt

Le SEI lance son nouveau site web

C'est avec grand plaisir que nous vous annonçons le dévoilement de notre site web longtemps attendu. Le nouveau site web inclut plusieurs nouvelles caractéristiques que les membres ont demandées telles que :

- une fonction de recherche
- un annuaire téléphonique
- les procès-verbaux et les comptes-rendus des comités
- un calendrier d'événements
- les photos des événements

La nouvelle conception du site web nous permet de mettre à jour l'information qui est disponible en ligne, plus rapidement et plus facilement. Plus que jamais auparavant, le site web est un outil qui vous aidera à trouver l'information dont vous avez besoin 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Si vous n'avez pas visité le site récemment, s'il vous plaît, faites-le maintenant à www.ute-sei.org et marquez-le dans votre logiciel web pour référence future.

La mise à jour du site web était un grand projet avec plus de 1 500 documents. Nous avons vérifié le site, cependant il est possible que vous trouviez toujours des problèmes mineurs. Si vous en trouvez, veuillez les communiquer à Susan Duncan à duncans@ute-sei.org pour que nous puissions les corriger immédiatement.

Susan Duncan
Agent de communication

Le coin de la présidente

La Conférence des présidentes et présidents.

Conformément aux Statuts et Règlements du SEI, nous tenons chaque année deux Conférences des présidentes et présidents, habituellement en mars et en septembre. Chacune des 51 sections locales est représentée par une déléguée ou un délégué local, qui est la présidente ou le président de la section locale ou la personne qu'elle ou il a désignée. De nombreuses sections locales envoient aussi des observatrices ou observateurs, à leurs frais.

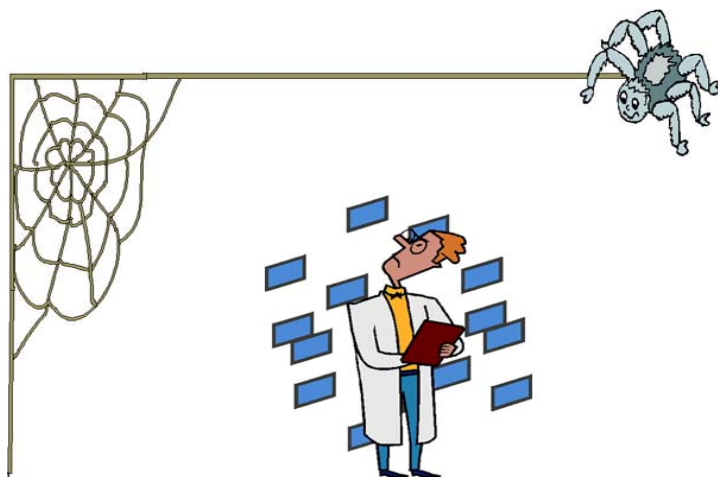
La Conférence des présidentes et présidents n'est pas un organe décisionnel, mais les résolutions qui y sont adoptées sont renvoyées au Conseil exécutif pour étude et suite à donner. Des membres du Conseil exécutif assistent à la conférence en tant qu'animatrices ou animateurs et/ou observatrices ou observateurs, ce qui leur permet de voir directement le débat sur les enjeux d'importance pour les présidentes et présidents de section locale.

Les Conférences des présidentes et présidents ont aussi un fort contenu éducatif : elles consacrent beaucoup de temps aux ateliers, aux conférencières et conférenciers invités, aux séminaires et aux rapports des comités permanents nationaux. Les participantes et participants ont aussi l'occasion de discuter de résolutions et de questions d'intérêt général et d'importance pour les membres qui sont soulevées par les sections locales.

Bien sûr, la Conférence des présidentes et présidents peut aussi être politique. En septembre des années paires, les délégué(e)s à la Conférence élisent les membres qui les représenteront aux comités permanents nationaux pour les deux années suivantes. Ces personnes représentent l'ensemble des présidentes et présidents de section locale, et leur rendent des comptes pendant tout leur mandat au sein du comité.

La Conférence des présidentes et présidents n'est que l'une des nombreuses choses qui distinguent le SEI d'un grand nombre d'autres éléments de l'AFPC. Le SEI a été l'un des premiers à tenir de ces conférences et continue de le faire au profit de ses membres et pour la formation de ses dirigeantes et dirigeants.

Betty Bannon





Comité des communications (de gauche à droite) : Bob Campbell, Sabri Khayat, Susan Duncan et Barry Melanson

(Suite de la page 1)

Pour demeurer optimiste, si l'employeur veut réellement parvenir à une entente, ce processus peut combler certaines attentes, tel qu'exprimées par l'ARC sur Infozone le 12 juillet dernier.

Une chose est certaine, **sept (7) jours après le dépôt du rapport, nous serons dans une position de grève légale, et s'il le faut, nous sommes prêts à amener notre lutte dans la rue.**

Nous voulons le respect et nous voulons que notre travail soit reconnu à sa juste valeur.

Solidairement
Denis Lalancette

Note du comité : Au moment de l'écriture de cet article, nous apprenons que le président du bureau de conciliation a demandé une prolongation jusqu'au 27 août 2004, pour la remise du rapport.

OPINION DU LECTEUR

Je viens de recevoir ma copie des Nouvelles Syndicales volume 2, Numéro 1, avril 2004 que j'ai parcourue d'un couvert à l'autre incluant les annexes.

Félicitations à l'équipe de rédaction, c'est votre plus beau numéro, intéressant de la première à la dernière page. Tous les articles sont captivants et informatifs. En ces temps de négociations qui s'éternisent, une mention spéciale à ceux signés par la consœur Lorraine Gabriel et le confrère Richard Dobranowski. Les informations fournies par le confrère Shane seront sans doute fortement utiles et appréciées par tous les membres.

Je vous soumetts deux suggestions, la première est de créer un section intitulée « Opinion du lecteur » et la deuxième est l'ajout d'espace permanent (dans la deuxième page) fournissant l'information sur l'éditeur et les membres de l'équipe de rédaction.

Poursuivons le beau travail.

Solidairement,

Ron Bédard; Bathurst N.B.

Mille mercis pour vos mots gracieux et vos suggestions. Le comité crée une section « Opinion du lecteur » selon votre recommandation et attend avec impatience de recevoir plusieurs commentaires et suggestions des lecteurs.

L'équipe de rédaction est le Comité de communication, dont les membres sont Sabri Khayat, Barry Melanson, Bob Campbell et notre agent Web/communications Susan Duncan.

Veuillez envoyer toute correspondance à Susan Duncan au Duncans@ute-sei.org, ou la poster au bureau national au 233 rue Gilmour, Ottawa, Ontario K2P 0P2

Le comité

CHANGEMENT D'ADRESSE

Veuillez noter que tous les changements d'adresse devraient être faits par courriel à Sylvie Bastien (basties@ute-sei.org) au bureau national.

Si vous n'avez pas accès à un courriel, svp transmettez-le à un représentant local ou expédiez-le directement au bureau national

233 rue Gilmour, Suite 602,
Ottawa ON, K2P 0P2.



D É S I G N É (E) S

Certains postes au sein de l'Agence du revenu du Canada ont été désignés comme essentiels à la sécurité du public. La loi interdit aux fonctionnaires qui occupent ces postes désignés de faire la grève. Le fonctionnaire peut aussi faire l'objet d'une désignation de remplacement ou d'une désignation conditionnelle. La désignation de remplacement ne vaut que si le fonctionnaire désigné est en congé approuvé ou absent pour cause de maladie et seulement pour la durée de son congé ou de son absence. La désignation conditionnelle ne prend effet que si elle est assortie d'une condition, que cette condition a été énoncée et expliquée au fonctionnaire et que la condition s'est réalisée.

Le fonctionnaire ne peut être officiellement désigné que sur réception d'une formule 13 originale, produite et signée par le représentant autorisé de la *Commission des relations de travail dans la fonction publique*. Le document original peut être remis, toutefois, par un gestionnaire ou par un autre représentant autorisé de l'employeur. Les **copies** de la formule 13 ne sont pas considérées comme un avis officiel.

Si les fonctionnaires désignés n'ont pas le droit de faire la grève, cela ne signifie pas pour autant qu'ils ne peuvent pas participer à certaines activités de grève ou appuyer leurs collègues grévistes et leur Syndicat. De fait, l'appui et la participation des fonctionnaires désignés font partie intégrante de notre stratégie de grève et les membres désignés devraient assister et prendre part à toutes les assemblées et autres séances d'information concernant la stratégie, la planification et les activités de grève.

Les membres désignés sont aussi incités à appuyer leurs collègues et leur syndicat, et en définitive leur propre cause, en menant ou refusant de mener certaines activités. Parmi les suggestions tout à fait appropriées et légales, on peut mentionner :

- n'accomplir que les fonctions qui sont prévues à votre description du poste et pour lesquelles vous avez été désigné(e);
- ne pas vous porter volontaire pour assumer des tâches supplémentaires;
- ne pas vous porter volontaire ni accepter des **demandes** pour du travail en temps supplémentaire;
- participer aux lignes de piquetage avant et après vos postes de travail ordinaires et pendant les pauses déjeuner;
- participer aux comités mis sur pied par la section locale;
- surveiller et signaler les activités de l'employeur pour ce qui est de la grève;
- accomplir vos fonctions désignées intégralement et rigoureusement, sans prendre de raccourcis;
- demander à l'employeur de vous faire escorter pour franchir la ligne de piquetage si vous craignez pour votre sécurité en traversant la ligne de piquetage;
- apporter du café, des beignets, etc., et offrir des mots d'encouragement et d'appui aux grévistes;
- adresser aux médias, aux députés, etc. des lettres d'appui aux grévistes et au Syndicat; et
- participer aux autres activités demandées de temps à autre par les représentantes et représentants autorisés du Syndicat.

20

A
N
S

E
N

R
E
V
U
E**Sujets/Articles****1981/1982****2003**

Conventions collectives	Séparées	Une
Congé de préretraite	aucune	Oui
Congé personnel	aucun	Oui
Pas de discrimination	aucun	Oui
Harcèlement sexuel	aucun	Oui
Obligations religieuses	aucune	Oui
Vacances annuelles	Plus de congés après moins d'années de service	
Famille immédiate	Inclut plus de membres de la famille	
Congé de maladie	Certificat médical obligatoire	ne l'est plus
Congé parental	Aucun	Oui
Congé soins et éducation d'un enfant	préscolaire	moins de 18 ans
Congé pour les soins d'un parent	aucun	Oui
Obligations familiales	5 jours total	6 jours total
Appendice sur le RDE	aucun	Oui
Nombre de zones pour les GS/GLT	~9+	2
Harmonisation de la paie	aucun	Oui pour la plupart
Droits d'inscription	aucun	Oui
Employé(e) à temps partiel et à terme	aucun	Oui
Paie/Salaire: CR 2 (Max)	\$13,212	\$31,560
CR 3 (Max)	\$15,875	\$36,186
CR 4 (Max)	\$17,633	\$40,119
CR 5 (Max)	\$20,017	\$44,000
PM 1 (Max)	\$23,070	\$44,862
PM 2 (Max)	\$25,571	\$48,558
PM 3 (Max)	\$27,603	\$51,262
PM 4 (Max)	\$30,280	\$55,993

Ce ne sont que quelques changements qui ont eu lieu durant les vingt dernières années. Il y a eu plusieurs autres améliorations dans les autres articles de notre convention collective.

(Suite de la page 1)

L'article 24 des Statuts de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (AFPC) prévoit aussi une façon très concrète dont les membres désignés peuvent appuyer leurs collègues grévistes. Cette disposition énonce que « les membres qui touchent une rémunération pendant une grève légale de leur unité de négociation sont tenus de remettre à l'AFPC 25 % de la rémunération qu'ils reçoivent de l'employeur pour chaque jour travaillé pendant la grève légale ». Ces 25 % sont fondés sur le salaire de base du membre désigné au moment du déclenchement de la grève et sont gardés dans un Fonds pour alléger les difficultés dues à la grève, qui sert à aider les grévistes dans la région d'où proviennent les fonds.

Il y a peut-être une foule d'autres activités auxquelles les membres désignés pourraient vouloir participer, et le Syndicat des employé(e)s de l'Impôt est ouvert à vos idées à ce sujet. Par conséquent, nous vous invitons à faire part de vos suggestions et idées à votre chef de ligne de piquetage local ou à un membre de votre Exécutif local.

D. Shane O'Brien
Agent des relations de travail



LES MEMBRES SE PRONONCENT

L'UNION FAIT LA FORCE

La présente ronde de négociation tirant de la patte, j'aimerais vous faire part de ma vision personnelle.

Nous savons tous que notre employeur, qui se dit un employeur de choix, ne nous considère pas à notre juste valeur et que pour lui tout est une question de budget. Je crois que c'est à chacun de nous de lui faire comprendre que nous ne sommes pas satisfaits et qu'il doit négocier de bonne foi. Il nous doit le même respect que celui qu'il attend de nous.

Il est évident que les sections locales ont un travail à faire, le minimum étant de distribuer les documents informatifs qui rendent compte de l'évolution de la situation à leurs membres. L'information est le nerf de la guerre, c'est un piège de prendre pour acquis que tout le monde consulte les sites Internet pour se tenir au courant. De plus, qu'un membre reçoive deux fois l'information n'est pas grave, qu'il ne la reçoive pas l'est. Avoir des membres bien informés est un élément crucial d'une bonne négociation.

Nous les membres, que pouvons-nous faire?. Nous sommes nombreux, si nous faisons ce que le syndicat nous demande cela aura un impact sur les négociations. Notre équipe obtient ainsi un appui majeur et peut s'en servir « vous voyez, ils sont prêts » et l'employeur a alors le même message « ils vont me faire du trouble ».

C'est vrai que ce qu'on nous demande de faire nous semble souvent peu efficace et banal (porter du noir, siffler, s'habiller de vieux vêtements etc.). Il faut arrêter de penser localement et commencer à le faire nationalement. Un geste individuel ne fait pas de différence mais 20 000 en fait une.

Le vieux dicton « l'union fait la force » est toujours d'actualité. Avec un employeur-législateur comme le notre il est encore plus important de s'unir pour agir.

Daniel Gagnon

Local 10004; Jonquière



SOLIDARITÉ



Les bourses d'études 2004 du SEI

Le Syndicat des employé(e)s de l'impôt (SEI) offre chaque année deux bourses d'études nationales de 2 500 \$ et dix bourses d'études régionales de 1 000 \$. Toutes les bourses d'études sont accessibles aux membres en règle du SEI et à leurs enfants. Les gagnantes des bourses d'études nationales pour l'année 2004 sont:



Nicole Leach



Stéphanie Boivin-Bouchard

Nicole Leach vient de Regina. Son père, Will Leach est le chef délégué pour la section locale de Regina #40022. Nicole ira à l'université de Regina où elle poursuivra un baccalauréat en administration et aspire à une carrière en administration ou en ressources humaines.

Stéphanie Boivin-Bouchard vient de Chicoutimi. Son père, Jocelyn Bouchard est le président de la section locale de Chicoutimi #10110. Stéphanie ira au CEGEP de Chicoutimi et poursuivra des cours en sciences humaines.

Les gagnants et gagnantes des 10 bourses régionales sont:

RÉCIPIENDAIRE	SECTION LOCALE	PARENT
Corynn Robertson	Calgary	Linda Robertson
Keegan Burt	North York	Esther Burt
Sara Kuric	Nord CB/Yukon	Rose-Marie Bowker
Joshua O'Kane	Saint John	Joanne O'Kane
Kyla Tyndall	Winnipeg TC	Linda Tyndall
Ashley Riengnette	Sudbury	Diane Riengnette
Danna Gifford	Ottawa	Deanna Dube
Gillian Funston	Hamilton	Pamela Barwell Zega
Marie-Pierre Dallaire	Montréal	Claudine Harvey
Catherine Emond	Trois-Rivières	Ghislain Émond

Félicitations à toutes et à tous !